



interliaisons

CE de l'UCR-CGT

14 et 21 novembre 2013 - PAGES 2 À 10

NOVEMBRE
2013

N° 100

DÉCLARATION À PROPOS DE L'ICE

PAGE 11

DÉCLARATION CONTRE LE RACISME

PAGE 12

DÉCLARATION RÉFORME DES RETRAITES

PAGE 13

VIE NOUVELLE N°178 PAGE 14
avec le bon pour des commandes supplémentaires

COMPTES DE L'UCR-CGT

Adoptés à la CE du 14 Novembre 2013 PAGE 15 ET ANNEXES

décembre 2013

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	25	NOEL	26	27	28	29
30	31	2014 en route vers Saint-Etienne				

- 5 : BUREAU DE L'UCR - TOUTE LA JOURNÉE
- 11 : RENCONTRE UFR/UCR - MATIN
- 19 : 9H30/16H. - CE DE L'UCR

PERMANENCES UCR-CGT

Du 3 au 5 décembre :

JOCELYNE BOYER ET DANIEL FARGEAS

Du 10 au 12 décembre :

FRANÇOIS THIÉRY CHERRIER ET
CHANTAL GERVAIS

Du 17 au 19 décembre :

MICHEL SÉNÉPART ET HUGUETTE BRON

Contact : 01 55 82 83 73 ou 01 55 82 83 74
En cas d'absence : 01 55 82 83 82



COMMISSION RÉFLEXIONS ET PROPOSITIONS

1

Rapport à la CE de l'UCR-CGT du 14 Novembre 2013

PRÉSENTÉ PAR HÉLÈNE SALAÛN

Presque deux années se sont écoulées depuis la décision de la Commission exécutive (c'était le 8 décembre 2011) de mettre en place la commission Réflexions et Propositions, chargée d'apporter des éléments de réflexions à la direction de l'UCR CGT pour l'aider à trouver des solutions à l'un de ses problèmes majeurs : la syndicalisation.

Je ne vais pas faire de grandes révélations, nous connaissons tous, pour l'avoir analysé, l'environnement dans lequel nous évoluons. Le rappeler, permets cependant, de mieux comprendre le cheminement des réflexions de la commission.

Si le syndicalisme des retraités est mieux connu des salariés ayant une section retraités, il n'est, par contre, souvent conçu que comme une démarche de fidélité à la CGT, permettant le maintien d'un lien entre les anciens salariés d'une même profession. Même lorsqu'il demeure encore des intérêts à défendre au sein l'ancienne profession, comme chez les cheminots, à la RATP et quelques autres fédérations, la continuité syndicale n'est pas assurée à 100 %, loin s'en faut.

A fortiori, et c'est l'immense majorité des cas, lorsqu'il n'y a plus de liens revendicatifs avec l'ancienne profession, le taux de maintien de la syndicalisation à la prise de la retraite est extrêmement faible. La majorité des salariés ne voient pas la nécessité d'être syndiqués à la retraite car il en méconnaissent les domaines d'intervention ou jugent que ces domaines ne sont pas de son ressort.

C'est un des axes importants qu'il nous faut travailler, dans et hors la CGT.

Mais le syndicalisme des retraités, celui que nous décrivons dans nos documents, est surtout ignoré parce qu'il n'existe pas vraiment. Enfin, pas comme nous le voudrions, pas suffisamment là où vivent les retraités !

Des embryons d'organisation commencent à se mettre en place çà et là mais leur nombre est très limité. C'est sur le comment parvenir à être ce syndicat-là que la commission a concentré ces efforts car elle estime que nous ne gagnerons la bataille du renforcement que si nous parvenons à mettre en place ce syndicalisme de proximité qui traite des problèmes de tous les jours, tel que nous l'avons défini dans nos derniers congrès.

Pour susciter l'adhésion et ainsi renforcer nos effectifs, il nous faut d'abord être connu, reconnu, être jugé utile et efficace, répondre à des besoins, apporter des réponses, organiser l'action pour les défendre. C'est seulement ainsi que nous donnerons des raisons aux retraités de venir nous rejoindre.

La commission a donc travaillé sur tous ces aspects, bien évidemment dans le droit fil de nos décisions de congrès dont je rappelle quelques points :

Extraits du document d'orientation du 9^{ème} congrès, adopté à 98,8 %

« La conception de cette activité syndicale, les forces que nous devons déployer pour remporter des succès, nécessitent de développer une syndicalisation massive des retraités. Une telle vie syndicale ne peut se mener qu'en proximité des lieux de vie des intéressés.

Cela implique, qu'il faut parvenir à dépasser la seule conception d'engagement syndical de fidélité, pour l'enrichir et mieux l'adapter aux besoins spécifiques des retraités....

...Dynamiser notre démarche revendicative, faire vivre la section syndicale, le syndicat avec les syndiqués, se préoccuper de la proximité appelle à revisiter nos modes de vie et nos structures syndicales propres aux retraités. »

C'est donc à partir de ces objectifs que la commission s'est penchée sur notre organisation actuelle pour juger si elle était de nature à



COMMISSION RÉFLEXIONS ET PROPOSITIONS

2

Rapport à la CE de l'UCR-CGT du 14 Novembre 2013

PRÉSENTÉ PAR HÉLÈNE SALAÛN

favoriser cette démarche syndicale que nous avons l'ambition de faire vivre.

Elle a rencontré les responsables des principales UFR, des militants d'USR pour débattre avec eux de premières pistes de travail, un premier point en avait été fait à la CE et au Comité général de septembre 2012. Les militants ont été invités, via Interliaisons à apporter leurs contributions.

Ces nombreux débats avec les militants, les contributions personnelles ou collectives, n'ont pas fait apparaître (à part quelques exceptions) de propositions très novatrices mais, tout ce travail de « remue-méninges » a permis de faire sortir ce dossier de sa léthargie.

Que les positionnements se soient affirmés pour le maintien de notre organisation actuelle ou pour son évolution, ils ont été précédés par un travail de réflexion souvent collectif, sur le syndicalisme des retraités, la syndicalisation, les raisons de sa faiblesse et sur la vie de nos organisations.

Là où cette réflexion a été menée avec sérieux, nous pouvons espérer un prolongement de ce travail et une amélioration dans notre activité.

S'agissant de la continuité syndicale, des plans de travail sérieux, ambitieux ont été décidés en lien avec les syndicats ou fédérations d'actifs par de nombreuses USR et UFR. Ils devraient porter leurs fruits dans l'avenir.

C'est, sans doute, une des avancées importantes depuis notre dernier congrès.

Suite à tous ces échanges, certaines pistes ont été abandonnées, d'autres approfondies, nous allons rapidement en voir les raisons.

Toutes ces rencontres nous ont permis de faire un état des lieux quant au fonctionnement des différentes structures de notre UCR. Nous avons pu, ainsi cerner les atouts mais surtout ce que l'on peut estimer être des handicaps pour déployer notre activité.

Cette réflexion sur notre activité, sur le besoin d'être organisés sur les lieux de vie, a été très favorablement accueillie par les militants des USR. Il a fallu, par contre, apaiser parfois les inquiétudes de nos camarades des UFR qui craignaient que la mise en place d'une activité de proximité ne soit synonyme de remise en cause de leur existence. Il est apparu, quelques fois que nous n'avions pas la même lecture de nos décisions de congrès et de ce qu'elles impliquent.

Tous ces échanges ont ainsi donné l'occasion de rappeler ces orientations que nous avons adoptées, rappelons-le à 98,8 % à la Rochelle, et je l'espère, de lever les ambiguïtés. Ils ont aussi permis de mieux comprendre la nature des obstacles, les points sur lesquels il nous faut travailler, ceux qu'il fallait éclaircir.

Je soumettrai, en conclusion à cette intervention, quelques propositions à la Commission Exécutive, propositions qui pourraient, si elle le décide, être mises en débat au 10ème congrès de l'UCR dans l'objectif gagner cette bataille du renforcement.

Rappelons que les revendications des retraités sont schématiquement de trois sortes :

1) Celles qui dépendent de décisions nationales : Pouvoir d'Achat, santé.. Elles sont prises en compte, impulsées et coordonnées par les USR et UFR, éventuellement en lien avec les syndicats des actifs.

2) Celles liées à l'activité professionnelle passée, pour certaines organisations. Elles sont défendues au sein de chaque UFR.

3) Celles dites de proximité, liées à la vie sociale, l'environnement, les lieux de vie. Elles sont diverses, selon l'âge, la situation matérielle, la résidence. Elles sont la particularité de cette population retraitée et doivent déterminer l'organisation permettant de les prendre en compte. Ce sont celles pour lesquelles nous



COMMISSION RÉFLEXIONS ET PROPOSITIONS

3

Rapport à la CE de l'UCR-CGT du 14 Novembre 2013

PRÉSENTÉ PAR HÉLÈNE SALAÛN

sommes en échec et pour lesquelles nous devons réfléchir à des solutions.

Et c'est pour être en capacité de répondre à l'ensemble de ces trois niveaux d'intervention que nous devons nous organiser.

Si le domaine revendicatif concernant le pouvoir d'achat, l'accès à la santé ... Est souvent bien couvert, l'autre partie : organisation de la vie de tous les jours, accès à la culture, à la création, aux loisirs, création et développement de liens conviviaux et sociaux qui aident à une vie sociale épanouie..... Tous ces domaines qui font que les retraités se retrouvent dans les associations, nous ne les occupons pas. Ils sont, dans le meilleur des cas renvoyés à un partenariat avec notre organisme « frère » LSR, lorsqu'il existe, mais ne sont pas identifiés comme partie intégrante du rôle et de l'intervention syndicale.

Pourtant, ce serait une porte d'entrée attractive pour venir se syndiquer.

Par ailleurs, les journées d'étude de cet été, consacrées à l'action sociale, ont fait apparaître des champs d'interventions syndicales possibles dans les territoires. A partir de ces besoins, de ces services aux personnes que l'on peut aider à faire connaître, à améliorer, nous pouvons être écoutés, entendus et entrer dans le paysage social.

C'est un champ revendicatif qu'il nous faut investir. C'est dans chaque département, chaque localité que se trouvent les interlocuteurs en charge de ces dossiers d'action sociale. C'est un domaine où les besoins sont concrets, dont les interventions sont facilement identifiables, où nous pouvons nous faire connaître des retraités, mais qui impose la proximité.

Il apparaît bien que si nous voulons mettre en place et développer ce syndicalisme-là, nous ne pourrons le faire qu'en organisant différemment

nos interventions, notre relation avec nos syndiqués, la population en général.

Il ne s'agit pas de mettre à terre l'édifice actuel mais de chercher comment l'adapter à cette activité de terrain.

Etat des lieux :

Des multiples rencontres avec les militants dans les départements, la commission a fait quelques constats. La première chose qu'il nous faut noter est la diversité des situations et des réponses apportées pour mettre en place une activité de proximité : certains départements ont créé des ULSR, parfois en nombre important, d'autres n'en n'ont aucune, il en est de même pour les sections multipro, d'autres encore ont créé des collectifs de retraités autour des UL. Parfois, des retraités isolés sont repris directement dans les effectifs des UL.....

Lorsque aucune de ces structures ne répondait aux besoins du développement d'initiatives locales, des solutions plus adaptées ont été trouvées comme des rassemblements des syndiqués sous diverses formes.

On voit bien qu'il nous faut trouver une démarche qui prenne en compte les diversités de situations géographiques et démographiques mais qui donne une base pérenne et statutaire aux structures mises en place.

S'agissant des UFR et sections professionnelles, à noter des situations qui peuvent interroger :

- Le maintien des retraités dans le fichier des syndicats des actifs, même lorsqu'il existe une UFR
- L'organisation dans des sections professionnelles de syndiqués d'horizons professionnels divers, qui devraient être du ressort d'une section « Multi-pro ».

Il existe un investissement réel de nombreux militants des sections professionnelles et UFR



COMMISSION RÉFLEXIONS ET PROPOSITIONS

4

Rapport à la CE de l'UCR-CGT du 14 Novembre 2013

PRÉSENTÉ PAR HÉLÈNE SALAÛN

dans la vie des USR et ULSR, mais il n'y a pas ou peu d'initiatives pour faire se rencontrer les adhérents sur un même lieu de vie, les inviter à faire connaître leurs besoins, construire les revendications qui en découlent et les faire participer à une activité revendicative. Nous avons l'expérience des difficultés à faire vivre nos 1.000 points de rencontres.

Les échanges avec les UFR ont fait apparaître des craintes, pas toujours exprimées de manière explicite, de voir leurs adhérents « absorbés » par une structure de proximité.

Il est compréhensible que nos UFR défendent leurs organisations qu'il n'est pas question, d'ailleurs de remettre en cause. Il est cependant important pour notre mouvement syndical que les gains des politiques de renforcement mises en place par les organisations profitent à toute la CGT. Renforcer les effectifs, ce n'est pas seulement permettre l'affichage d'un nombre de syndiqués en progression dans telle ou telle organisation, c'est gagner des forces nouvelles pour toute la CGT, pour l'UCR et surtout rendre les retraités plus forts collectivement pour mieux défendre leurs droits et intérêts à partir du rapport de force que ce nombre va permettre. C'est cela être confédérés.

Nous sommes en échec sur la mise en place d'une activité revendicative à partir de la prise en compte des besoins de proximité.

La vie de notre organisation s'exerce essentiellement de haut en bas, au travers des structures qui portent les revendications générales, les déclinent du national dans les départements, parfois dans les localités lorsqu'il existe des ULSR.

Notre activité est beaucoup plus rarement déployée à partir de besoins identifiés par les retraités sur les lieux de vie.

Elle ignore, généralement, tout ce qui a trait à la culture, aux loisirs

Cela a pour conséquences que notre syndicalisme n'appréhende pas dans sa globalité ce qu'est la vie des retraités.

Des pistes abandonnées ou non traitées

- La proposition de création de « syndicats de retraités » dans les localités, piste de travail que la commission avait avancé a été rejetée en raison de son absence d'assise légale et statutaire. Il serait intéressant d'initier une étude juridique à ce sujet.

- Différents thèmes de réflexion restent à aborder : la politique des cadres, l'intégration du droit à la culture et aux loisirs dans l'activité syndicale.

Etre un syndicat reconnu et respecté

Nous l'avons déploré, à diverses reprises, le syndicalisme des retraités n'est pas toujours perçu dans la CGT comme un élément structurant indispensable de l'action syndicale. Gagner sa légitimité, convaincre de son utilité auprès de l'ensemble de la CGT, donner envie aux retraités de nous rejoindre ne pourra être gagné que si, immergés dans la population retraitée, nous devenons la référence incontournable pour en défendre les droits.

A partir de l'activité que nous souhaitons faire vivre, telle qu'exprimée dans nos orientations de congrès et après les multiples échanges que la commission a eu avec les militants des différentes structures, nous vous proposons quelques pistes sur lesquelles nous pourrions avancer. Elles n'ont rien de « révolutionnaires », sans doute. Elles sont le reflet de nos possibilités d'avancées actuelles. La commission s'est efforcée de rester dans les limites de ce que les différents militants des structures ont dit pouvoir accepter comme évolutions, l'intérêt étant que nous avancions tous ensemble.



COMMISSION RÉFLEXIONS ET PROPOSITIONS

5

Rapport à la CE de l'UCR-CGT du 14 Novembre 2013

PRÉSENTÉ PAR HÉLÈNE SALAÜN

I) Accueillir et regrouper les retraités sur leurs lieux de vie, sans distinction d'origine professionnelle dans des Sections Territoriales de Retraités CGT, avec l'objectif de créer des liens sociaux et de convivialité, débattre de leurs besoins particuliers en lien avec leur environnement propre et des revendications à portées plus générales.

Il est proposé de donner une plus grande importance à cette forme d'organisation qui existe aujourd'hui et d'en changer l'appellation (actuellement « multipro ») pour mieux identifier cette structure qui n'a pas de lien avec un secteur professionnel. La dénomination « Section Territoriales de Retraités » nous paraît plus adéquate. Nous vous proposons de l'adopter. (Après échange à la CE, la dénomination « Sections de Retraités en Territoires » est retenue, pour faire la distinction avec les sections des retraités du syndicat des Territoriaux).

- Ces Sections Territoriales de Retraités deviendraient l'organisation de proximité pour les retraités n'ayant pas de sections professionnelles. Elles auraient aussi dans leurs attributions la recherche du renforcement par des campagnes auprès de la population retraitée de leur environnement. Nous proposons d'en créer une par périmètre de lieux de vie (canton, quartier ...), dès que les conditions sont réunies. Ces STR devraient permettre qu'il n'y ait plus de syndiqués retraités isolés dans les UL.

II) L'USR dont le rôle est d'animer l'activité sur un territoire donné (le département, en l'occurrence), a également la responsabilité d'impulser la mise en place de ces sections Territoriales, de coordonner l'activité de l'ensemble des structures du département. Il faut en outre, réfléchir au rôle de cette structure qui fonctionne parfois plus comme un super syndicat que comme une union de structures.

III) Les sections professionnelles de retraités quand elles existent, sont le lien social premier qui permet la continuité syndicale. Regroupées dans leurs UFR, elles informent et mobilisent leurs adhérents pour la défense des revendications spécifiques à leur entreprise. Elles les incitent à participer à l'activité syndicale, avec les autres syndiqués CGT, sur leur lieu de vie. Elles ne doivent regrouper **que** les retraités de l'entreprise ou de la branche professionnelle concernée.

IV) USR et ULSR doivent impulser l'organisation de l'activité de proximité des adhérents des sections territoriales et professionnelles, d'un même lieu de vie.

Ainsi que je l'exprimais plus haut, nous pourrions également permettre l'expérimentation de **syndicats** territoriaux de retraités afin d'examiner, à terme, la faisabilité de cette forme d'organisation.

Par ailleurs, il faut parvenir à ce que tous les syndiqués qui prennent leur retraite soient bien identifiés comme tels dans COGITIEL, que des UL ne soient pas animées exclusivement par des militants en retraite. Outre que la CGT ne renvoie pas ainsi une image positive pour les plus jeunes salariés, l'UCR est ainsi privée de nombreux militants dont elle a grand besoin.

Voilà les principaux éléments que la commission Réflexions et Propositions peut apporter à la CE afin qu'elle décide de propositions à mettre en débat à notre congrès pour aider **le développement de notre activité de proximité, faire vivre ce syndicalisme spécifique tel que nous l'avons décidé dans nos derniers congrès et ainsi nous donner toutes les armes gagner la bataille de l'adhésion.**



CE de l'UCR-CGT - 14 Novembre 2013

COMPTE-RENDU ET RELEVÉ DE DÉCISIONS

rédigé par André Le Toullec

1

La présidence est assurée par Evelyne Pacini (permanence).

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation des comptes de l'UCR-CGT (Maurice Lecomte)
- 2) Point et propositions de la Commission « Réflexions et propositions » (Hélène Salaün)
- 3) Point et propositions sur la campagne de l'Initiative Citoyenne Européenne (ICE) « Autonomie » (Françoise Vagner)
- 4) Actualités (François Thierry-Cherrier)

1) Approbation des comptes de l'UCR-CGT.

Les comptes de l'exercice 2012 sont présentés et comparés à l'année 2011. Le compte de résultat fait apparaître un total des charges de 1 205 883 € et un total des produits de 1 669 268 €. La différence est donc un excédent arrondi de 463 384 €. L'année 2011 présentait un résultat en excédent de 311 052 €. La Commissaire aux comptes et l'Expert comptable nous informent que leurs contrôles de la tenue des comptes confirment une comptabilité correcte et qu'ils n'ont pas relevé de problème.

Maurice Lecomte nous indique que la reconstitution financière fait apparaître une réserve financière de l'UCR sur trois années de fonctionnement. C'est de l'avis de l'Expert et du Commissaire aux comptes des signes d'une très bonne gestion financière que chaque organisation devrait posséder.

RELEVÉ DE DÉCISIONS :

Le responsable de la politique financière de l'UCR nous informe des évolutions des cotisations et des moyennes relevées. Un effort est à poursuivre pour aller vers le 1 % pour les cotisations. Vie Nouvelle demande aussi un effort pour augmenter le nombre d'abonnements, seul moyen d'assurer le maintien du magazine de l'UCR.

Un point particulier est présenté à la CE. Cela concerne les justificatifs de frais de repas. Un justificatif délivré par le prestataire de service de restauration est indispensable vis-à-vis des obligations légales imposées par l'Urssaf. Les frais sans présentation de justificatif ne pourront plus être pris en compte et le remboursement sur

justificatif sera limité au plafond fixé par l'UCR (actuellement 25 €).

Vote 1 : remboursement avec justificatif. Voté à l'unanimité des membres de la CE présents.

Vote 2 : approbation des comptes pour l'exercice 2012. Unanimité.

Vote 3 : attribution du résultat excédentaire au « report à nouveau ». Voté à l'unanimité.

Les comptes sont publiés suivant les obligations réglementaires en vigueur à ce jour. Une publication identique sera faite dans UCR-Actualités.

Après la décision d'un départ en retraite de Martine Violet, un dispositif a été mis en place avec analyse des CV, entretien individuel et tests. Quatre candidates se sont présentées et la décision fut conclue par l'embauche d'une secrétaire de rédaction professionnelle.

2) Point et proposition de la Commission « Réflexions et propositions ».

Lire le rapport présenté par Hélène Salaün (page 2 à 6 du présent interliaisons)

PROPOSITIONS :

La Commission réflexions et propositions souhaite proposer des sujets de réflexion tenant compte des orientations des congrès antérieurs et des évolutions de situations actuelles correspondant à ce que les militants des structures soient prêts à accepter :

1) Accueillir et regrouper les retraités sur leurs lieux de vie, sans distinction d'origine professionnelle dans des sections de retraités en territoires. Ces sections de retraités en territoires deviendraient l'organisation de proximité pour les retraités n'ayant pas de section professionnelle. Elles auraient aussi dans leurs attributions la recherche du renforcement par des campagnes auprès de la population retraitée de leur environnement. Nous proposons d'en créer une par périmètre de lieux de vie (canton, quartier...), dès que les conditions sont réunies. Ces SRT devraient permettre qu'il n'y ait plus de syndiqués isolés dans les UL ou ailleurs.

2) L'USR dont le rôle est d'animer l'activité sur un territoire donné (le département en l'occurrence), a également la responsabilité d'impulser la mise en place de ces sections territoriales, de



CE de l'UCR-CGT - 14 Novembre 2013

COMPTE-RENDU ET RELEVÉ DE DÉCISIONS

rédigé par André Le Toullec

2

coordonner l'activité de l'ensemble des structures du département. Il faut également réfléchir au rôle de cette structure qui fonctionne parfois plus comme un super syndicat que comme une union de structures.

3) Les sections professionnelles de retraités quand elles existent, sont le lien social premier qui permet la continuité syndicale. Regroupées dans leur UFR, elles informent et mobilisent leurs adhérents pour la défense des revendications spécifiques à leur entreprise. Elles les incitent à participer à l'activité, avec les autres syndiqués CGT, sur leur lieu de vie. Elles ne doivent regrouper que les retraités de l'entreprise ou de la branche professionnelle concernée.

4) USR et ULSR doivent impulser l'organisation de l'activité de proximité des adhérents des sections territoriales et professionnelles d'un même lieu de vie.

Une expérimentation de syndicats de retraités en territoires pourrait être mise en place pour examiner la faisabilité de cette forme d'organisation.

Il faut faire le nécessaire pour que tous les syndiqués qui prennent leur retraite soient bien identifiés dans cette catégorie dans le Cogitiel. Il faut éviter que les UL soient animées que par des retraités. Les jeunes salariés doivent rencontrer des militants jeunes.

Après lecture de ce rapport, plusieurs intervenants sont venus compléter par leurs expériences le sujet de la syndicalisation. Le travail important effectué par la Commission « réflexions et propositions » doit servir de support à l'évolution de l'UCR avec les USR et les UFR.

Vote unanime sur ce point de l'ordre du jour.

RELEVÉ DE DÉCISIONS :

La demande légitime de la représentativité doit être poursuivie, 1 retraité = 1 voix dans les votes des instances de la CGT.

L'UCR et les USR avec les UFR ont la responsabilité de se réunir et de travailler ensemble pour augmenter le taux de syndicalisation et de continuité syndicale au départ de l'entreprise en utilisant Cogitiel qui fournit des indications pour contacter les futurs retraités avant leur départ et qui sert à inscrire les

« privés d'emploi », les « retraités », et les « isolés ». Nous devons développer notre action vers les retraités inorganisés.

Nous devons écrire au USR et UFR pour faire un état des lieux des différents statuts appliqués.

La continuité n'est pas un problème pour la seule UCR, mais c'est de la responsabilité de toute la CGT.

La formation doit prendre en compte la situation des responsables des syndiqués « actifs » et des « retraités » sur les revendications communes et spécifiques.

Notre documentation d'orientation du 10^e Congrès doit traiter de ce sujet pendant nos travaux à St-Etienne et fixer des objectifs concrets pour l'avenir des actifs et des retraités, ensembles.

Le Tour de France des responsables de l'UCR a permis de contacter les responsables des UD et des Comités régionaux, des UL et des ULSR. Les forums ont contribué au débat élargi aux militants en région.

Utiliser Cogetise pour simplifier la gestion des cotisations en expliquant son fonctionnement et son importance pour la représentativité dans les congrès qui tiennent compte des cotisations réglées.

Il faut continuer de s'organiser, de revendiquer, mais aussi bouger pour s'adapter au 21^e siècle qui lui est en mouvement.

3) Point et propositions sur la campagne de l'Initiative Citoyenne Européenne (ICE) Autonomie.

Françoise Vagner nous fait part de la réponse de la Commission Européenne envoyée par le Secrétariat Général : « la Commission considère qu'il n'y a pas de base juridique dans les traités qui permettrait de présenter une proposition d'acte juridique ayant pour objectif d'obliger les Etats membres à assurer à tout citoyen un service de protection sociale contre la dépendance et des soins de longue durée. »

Nous sommes informés des voies de recours dont nous disposons à l'encontre de la présente décision ; Nous pouvons soit former un recours en annulation auprès du Tribunal, dans les



CE de l'UCR-CGT - 14 Novembre 2013

COMPTE-RENDU ET RELEVÉ DE DÉCISIONS

rédigé par André Le Toullec

3

conditions prévues à l'article 263 du TFUE soit si nous le souhaitons nous plaindre contre la mauvaise administration, déposer une plainte auprès du Médiateur européen, dans les conditions prévues à l'article 228 du TFUE.

La suite décidée après réflexion et études juridiques nous sera transmise suivant les étapes à venir.

RELEVÉ DE DÉCISIONS :

La réponse de la Commission est une totale mauvaise surprise. Notre démarche paraissait acceptée favorablement par les autorités. Après cette décision surprenante, Françoise Vagner nous informe que la Ferpa va continuer son travail pour apporter une suite constructive à ce projet.

La Commission de Bruxelles se comporte comme un gouvernement. Nos représentants politiques doivent être saisis de cette situation et se positionner sur ce refus comme des parlementaires de l'Europe. Un projet de pétition est demandé.

Les organisations syndicales doivent se retrouver pour prendre position sur cette situation européenne.

En France nous devons interpellier les autorités territoriales et politiques, (conseils généraux, conseils régionaux, les ARS, les députés).

Trois points sont retenus pour l'ordre du jour du Comité général à venir :

- 1) Réaliser une expression commune avec le responsable de la Ferpa (Bruno Constantini, secrétaire général).
- 2) Débat à la CE de la Ferpa pour prendre une initiative au niveau européen.
- 3) Mandater une inter UCR pour rencontrer les candidats et députés européens.

ACTUALITÉS.

François Thiery-Cherrier intervient sur le cas des « recalculés ». De nombreuses personnes sont informées que leur retraite est recalculée et certaines sont condamnées à rembourser un trop-perçu parfois exorbitant. Les actions de défenses engagées se poursuivent pour corriger cette démarche imposée par les autorités européennes.

Les services publics sont menacés de réformes restrictives (chemin de fer, hôpitaux, écoles tribunaux, juge de tutelle, jeunesse européenne). Les taux de chômage sont en augmentation continue. Nous sommes victimes d'un dumping mondial organisé par les financiers qui augmentent les taux de marges (23 % en 1980, aujourd'hui c'est 30 %). L'ANI favorise les licenciements. Les patrons engagent des bonnets rouges pour ne pas payer l'écotaxe et augmenter leurs marges. Les nouveaux rythmes scolaires sont impopulaires. Le Medef veut imposer le travail du dimanche. Le coût du capital augmente, le coût du travail baisse (salaire mal payé crée la pauvreté).

Des interventions nombreuses protestent contre le racisme sauvage dont est victime Madame Taubira, Ministre de la Justice.

RELEVÉ DE DÉCISIONS :

- 1) Carte pétition adressée à François Hollande.
- 2) Prochaine journée d'action.
- 3) Organiser une semaine d'actions avant notre 10^e Congrès.
- 4) Réaliser des actions de communication à la hauteur (s'inspirer des 1000 points de rencontre).
- 5) Actions (seul ou unitaire). On ne peut rester sans rien faire, avant et après le Congrès UCR.
- 6) Faire un communiqué contre les actions odieuses de racisme.
- 7) Participation à la manifestation à Paris devant l'Assemblée nationale le 26 novembre, chaussée d'Antin à 12 h.
- 8) Action Congrès, (Ile-de-France, cheminots si possible) moyens de solidarité, site « Vie Nouvelle », « LSR ».



CE DE L'UCR-CGT DU 21 NOVEMBRE 2013
Xe Congrès : document d'orientation et rapport d'activité

LES VOTES DE LA CE

L'ordre du jour de la Commission exécutive portait sur la présentation des projets du Document d'orientation et du Rapport d'activité.

Mais, en préambule, Chantal Petitjean fait une communication sur la syndicalisation dont il apparaît que le retard de - 4 700 FNI au mois de septembre 2013 est réduit de moitié. Il faut rappeler que le solde des FNI pris en compte est arrêté au 31 décembre 2012 (Voir avec Chantal pour les chiffres).

Concernant les cotisations prises en compte pour le Congrès de l'UCR, elles s'étalent sur les années 2010, 2011, 2012.

Sous la présidence de Josiane Blanc qui assure la première séance, c'est au tour d'Annie Bertelle de présenter le **projet du Document d'orientation élaboré par la Commission**.

Elle souligne que, dans les amendements reçus, il n'y a pas de remarques de fond remettant en cause le texte. Les amendements portent sur les domaines suivants : Vie nouvelle. l'international, les dispositions de la dernière Commission exécutive.

La présidente propose à la CE de débattre chapitre par chapitre. Après que chaque chapitre ait fait l'objet de propositions d'amendements, il est mis au vote.

LE PREAMBULE : adopté à l'unanimité.

PREMIER CHAPITRE : adopté à l'unanimité.

DEUXIEME CHAPITRE : Pour : à la majorité. Contre : 2. Abstention : 1.

FIN DE LA PREMIÈRE SÉANCE.

La deuxième séance est assurée par Pascal Martini et les débats sont repris sur le troisième chapitre du projet du Document d'orientation. Les débats sont intenses, mais constructifs.

TROISIEME CHAPITRE : Pour : à la majorité. Contre : 2. Abstention : 1.

Le projet du Document d'orientation est soumis au vote de la Commission exécutive.

Pour : majorité. Contre : 1. Abstention : 2.

PRESENTATION DU PROJET DU RAPPORT D'ACTIVITE.

Il est présenté par Françoise Lichière qui donne les éléments de la faisabilité du projet en soulignant les difficultés de la Commission pour accomplir un travail qui serait satisfaisant. Elle souligne qu'il a manqué un fil conducteur de la part de la Direction de l'UCR.

Sans remettre en cause le travail de la Commission, les différentes interventions des membres de la CE soulignent des absences, le considère pessimiste, manquant de cohérence, ne serait pas voté en l'état au Congrès.

Ainsi, ne pouvant être adopté, la CE décide que la Commission renforcée par le Secrétaire général de l'UCR et d'autres membres qui le souhaitent se réunissent le 26 novembre au matin pour réécrire le Document en tenant compte des appréciations apportées par la CE.

Le rapport d'activité sera débattu à la Commission exécutive du 19 décembre.

Fin des travaux.

Montreuil, le 21 novembre 2013



ICE

Soins de longue durée des citoyens européens

RÉSOLUTION

CE de l'UCR-CGT - 14 Novembre 2013

Suite au refus de la Commission européenne d'enregistrer notre initiative citoyenne européenne sur les soins de longue durée, la Commission exécutive de l'UCR-CGT, réunie ce jour, partage la volonté de la FERPA de continuer le combat.

Elle soutient l'action de la FERPA sur l'engagement d'un recours concernant cette initiative auprès de la Cour de Justice européenne.

Afin de soutenir ce combat, la Commission exécutive de l'UCR-CGT va proposer aux Organisations françaises de retraités de mettre en débat, parmi les organisations de la FERPA, une initiative revendicative européenne sur l'aide à l'autonomie, sous la forme qu'elles en décideront.

Elle leur proposera également d'aller ensemble, à la rencontre des députés européens français et des futurs candidats aux élections européennes qui auront lieu en mai 2014, afin de leur exposer l'importance et l'enjeu de cette initiative citoyenne européenne et notre volonté de la voir aboutir.

Montreuil, le 14 novembre 2013

Résolution adoptée à l'unanimité



Campagne raciste contre Christiane Taubira, Garde des Sceaux

DÉCLARATION DE LA CE DE L'UCR-CGT

LE 16/11/2013

IGNOBLE !

Depuis plusieurs semaines, madame Christiane Taubira, Garde des Sceaux, est victime d'une campagne raciste innommable. Des propos nauséabonds sont déversés, créant une atmosphère sordide. Il n'est pas jusqu'au Haut Commissariat des Droits de l'Homme de l'ONU qui s'inquiète de cet avilissement de la démocratie dans le pays de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen.

Certes, la spirale du recul social a toujours été le terreau de l'extrême droite et du fascisme, mais rien, rien ne saurait justifier une telle campagne de haine, relayée complaisamment par certains média. Elle n'est pas sans rappeler des périodes sombres de notre histoire. Cela est intolérable.

La CGT-Retraitées condamne de tels agissements. Attachée au progrès social, à la défense des libertés, à la lutte contre le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme, contre toutes les tentatives de division des salariés et retraités, elle appelle ses adhérents et tous les retraités à s'unir pour lutter contre ce fléau.

Tout cela est trop concerté, depuis les manifestations contre le mariage pour tous, pour parler de dérapages. Il s'agit pour les auteurs, élus de droite et d'extrême droite de créer un climat de peur propice à toutes les manipulations de l'esprit.

Priver, par des amalgames nauséux, des personnes de leur humanité, en raison de leur couleur de peau, leur dénier, au prétexte de faire de l'humour, leur appartenance à l'espèce humaine ne peut être toléré. C'est ce qui a justifié, il n'y a que quelques siècles dans notre pays, le recours à l'esclavagisme. C'est une insulte faite à toute la Nation.

Il est temps, grand temps de rappeler que le racisme n'est pas une opinion, mais un délit. Cette dérive n'a que trop duré. La gangrène gagne du terrain. Il faut que justice passe pour ces politiciens de droite et d'extrême droite et pour les journaux qui se prêtent à ce jeu pervers à des fins électoralistes.

Il est temps, grand temps pour tous les démocrates, les travailleurs, les retraités de se rassembler pour exiger que cessent de telles infamies.

Disons le haut et fort, unis et déterminés, le racisme ne passera pas !

Montreuil, le 20 novembre 2013

Déclaration de la Commission exécutive de l'Union Confédérale des Retraités CGT



COMMUNIQUÉ DE L'UNION CONFÉDÉRALE DES RETRAITÉS
RÉFORME DES RETRAITES : la mobilisation doit se poursuivre !

MONTREUIL LE 28 NOVEMBRE 2013

L'Assemblée nationale a voté dans la soirée du 26 novembre la nouvelle réforme des retraites.

Le Gouvernement a décidé de procéder par un vote bloqué. Avait-il peur d'un rejet par les Députés, après le rejet au Sénat en première lecture ?

Marisol Touraine, après de multiples négociations en coulisses avec les Parlementaires de sa majorité pour gagner leurs votes, décide deux mesures sans concertation :

- l'octroi de 50€ pour une aide à la complémentaire santé pour les plus de 60 ans,
- deux revalorisations le 1^{er} avril et le 1^{er} octobre pour les retraités bénéficiaires du minimum vieillesse, soit environ 500 000 sur 15 millions.

Madame la Ministre contribue par là même à une inégalité de traitement pour les retraités.

La CGT-Retraites revendique la même date de revalorisation pour tous dès le 1^{er} janvier, et non pas le 1^{er} octobre 2014. Il faut le dire c'est une baisse programmée des pensions et retraites.

Celle-ci intervient après la suppression de la demi-part, du maintien du gel du barème de l'impôt, l'impôt de 0,3% (contribution de solidarité pour l'autonomie)... Toutes ces mesures contribuent à la baisse du pouvoir d'achat des retraités.

Pour l'UCR-CGT, la mobilisation doit se poursuivre en lien avec les actifs.

La mobilisation prévue début 2014 sera l'occasion d'exiger du Gouvernement un changement de cap et une autre redistribution des richesses créées.

Montreuil, le 28 novembre 2013

Commande (dans la limite des stocks disponibles)

Nom :

Organisation
ou section :

Adresse :

.....exemplaire(s)

11 € de frais de port pour 25 exemplaires

Chèque à l'ordre de Vie Nouvelle :
263 rue de Paris - 93515 Montreuil cedex

Commandes : Corinne Scheidt : 01 48 18 84 30



SOMMAIRE

Notre Dossier

- Pouvoir d'achat une baisse insupportable ● Salads de vieux ● Entretien avec Serge Guérin, sociologue ● Point de vue de François Thiéry Cherrier, ●

l'actu

Retraite : ils ont osé !

vie syndicale

Etats généraux de la douane : les syndicats tirent le signal d'alarme.

international

Liberté pour Marwan Barghouti.
L'Europe des affameurs.

le mag

LSR 24 à la rencontre de nos ancêtres
Recycleries : Nos déchets ont de l'avenir.
Le beaufort une mine de calcium pour nos vieux os.

La famille nombreuse des cucurbitacées.
Paul Signac : Pointillisme, divisionnisme, néo-impressionnisme...

Musée des Beaux Arts de Dijon : à l'aube d'une renaissance.

Livre en luttés : Entretien avec son animateur, Roger Seguéla.

Librairie enfantine

Plat unique au réveillon

Devenez sommelier pour un soir

pratique

Conso : Zoom sur les garantie protection juridiques

Chiffres en bref

Courrier des lecteurs



LES COMPTES DE L'UCR-CGT

CE de l'UCR-CGT - 14 Novembre 2013

Vous avez entre les mains les résultats et le bilan financier de l'UCR-CGT de l'exercice 2012.

Comme vous pouvez le constater à la lecture des chiffres, les résultats sont satisfaisants. Sur présentation de l'expert comptable et du commissaire aux comptes, ces bilans ont été approuvés à l'unanimité par la commission exécutive avant d'être publiés au JO. Mais sans attendre, dans un souci de transparence et conformément aux règles démocratiques qui régissent notre organisation nous vous le faisons parvenir dans cet *Interliaisons* numéro 100.

Une remarque : nous avons observé une perte de de plus de 2000 syndiqués par rapport à 2011 et une baisse de nos abonnés à Vie nouvelle. Le Comité général réuni les 26 et 27 novembre derniers a pris la mesure de cette situation et décidé d'aller au 100% de FNI 2012 au 31 décembre 2013 et à 100% d'abonnés Vie nouvelle à l'ouverture de notre 10^e congrès en mars 2014 à Saint-Etienne.

Maurice Lecomte

Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2012			31/12/2011
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions brevets droits similaires	21 796	18 122	3 675	10 006
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	62 982	51 326	11 655	9 096
	Immobilisations grevées de droits				
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations	37 500	18 828	18 672	33 832	
Créances rattachées à des participations	1 664		1 664	1 664	
Autres titres immobilisés	15		15	15	
Prêts	12 414	2 000	10 414	24 994	
Autres immobilisations financières					
TOTAL (I)	136 372	90 276	46 096	79 608	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances usagers et comptes rattachés	148 759		148 759	142 320
	Autres créances	5 857		5 857	2 527
Valeurs mobilières de placement	3 357 107	485	3 356 622	2 954 316	
Disponibilités	559 979		559 979	501 926	
Charges constatées d'avance	1 500		1 500		
TOTAL (II)	4 073 202	485	4 072 717	3 601 089	
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
	Primes de remboursement des obligations (IV)				
	Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL ACTIF	4 209 574	90 762	4 118 812	3 680 697	
(1) dont droit au bail					
(2) dont à moins d'un an			6 079	16 651	
(3) dont à plus d'un an					
ENGAGEMENTS RECUS					
Legs nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents			- autorisés par l'organisme de tutelle		
Dons en nature restant à vendre					

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

		31/12/2012	31/12/2011
Fonds associatifs	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise <i>Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables</i>	3 566 572	3 255 520
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	463 384	311 052
	Total des fonds propres	4 029 956	3 566 572
	Autres fonds associatifs		
	Fonds associatifs avec droit de reprise - Apports - Legs et donations - Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs Droits des propriétaires Ecarts de réévaluation Subventions d'investissement sur biens non renouvelables Provisions réglementées		
	Total des autres fonds syndicaux		
	Total des fonds associatifs	4 029 956	3 566 572
Provisions			
Provisions pour risques Provisions pour charges			
	Total des provisions		
Fonds dédiés			
Sur subventions de fonctionnement Sur dons manuels affectés Sur legs et donations affectés			
	Total des fonds dédiés		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	37 869	59 967
	Dettes fiscales et sociales	50 327	54 157
	DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	659		
Produits constatés d'avance			
	Total des dettes	88 856	114 125
Ecarts de conversion passif			
	TOTAL PASSIF	4 118 812	3 680 697
Résultat de l'exercice exprimé en centimes	463 384,41	311 052,31	
(1) Dont à moins d'un an	88 856	114 125	
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			
ENGAGEMENTS DONNES			

Compte de Résultat

Etat exprimé en euros

		31/12/2012	31/12/2011
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises, de produits fabriqués	878 647	878 025
	Prestations de services	84 933	118 703
	Productions stockée		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation		
	Dons		
	Cotisations	560 611	552 296
	Legs et donations		
	Autres produits de gestion courante	70 290	69 975
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges	5 203	768
	Autres produits		
Total des produits d'exploitation	1 599 684	1 619 768	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats	3 508	3 661
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	728 895	791 021
	Impôts, taxes et versements assimilés	7 392	12 964
	Rémunération du personnel	274 962	334 525
	Charges sociales	132 553	158 115
	Subventions accordées par l'association	28 000	29 000
	Dotation aux amortissements et dépréciations	10 663	10 646
	Dotation aux provisions		
	Autres charges		
Total des charges d'exploitation	1 185 972	1 339 932	
1 - RESULTAT COURANT NON FINANCIER		413 712	279 836
Produits financiers	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	2 394	1 871
	Intérêts et produits financiers	59 922	36 162
	Dotation aux amortissements et aux dépréciations	15 161	4 879
	Intérêts et charges financières	361	2 743
Charges financières	2 - RESULTAT FINANCIER	46 795	30 411
	3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (1+2)	460 507	310 247
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels	7 267	5 430
	Charges exceptionnelles	1 000	1 637
Charges exceptionnelles	4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL	6 267	3 792
	Impôts sur les sociétés	3 390	2 987
	(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
	(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées		
TOTAL DES PRODUITS		1 669 268	1 663 230
TOTAL DES CHARGES		1 205 883	1 352 178
EXCEDENT ou DEFICIT		463 384	311 052
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	PRODUITS		
	Bénévolat		
	Prestations en nature		
	Dons en nature		
	CHARGES		
	Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services			
Personnel bénévole			